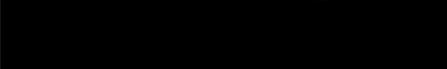




COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

367th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 10 and 11 November 1975

Chairman: Mr Giovanni MARCORA,  
Minister for Agriculture  
of the Italian Republic



The Governments of the Member States and the Commission were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS                      Minister for Agriculture

Denmark:

Mr Poul DALSGER                      Minister for Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL                      Federal Minister for  
Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR              State Secretary,  
Ministry of Agriculture

France:

Mr Christian BONNET              Minister for Agriculture

Mr Jean-François DENIAU        State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Mark CLINTON                  Minister for Agriculture and  
Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORA              Minister for Agriculture

Mr Arcangelo LO BIANCO        State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS Minister for Agriculture

Mr Albert BERCHEM State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE Minister for Agriculture and  
Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr P.J. LARDINOIS Member

o

o

o

PREMIUMS FOR PRODUCERS OF BOVINE ANIMALS

While awaiting the opinion of the European Parliament, the Council held a preliminary discussion of the Commission proposal for amending the Regulation of 27 February 1975 establishing a system of premiums for producers of bovine animals.

The aim of the proposal is to charge 50% (i.e. 62.5 MUA) of the expenditure hitherto borne by the Guarantee section of the EAGGF to the Guidance Section for 1975 and 1976.

The Council agreed to discuss this proposal again shortly.

11.XI.75

WINE

During a short discussion, the Council took stock of current market price trends and of progress in the procedure concerning the French tax on wine imports from Italy. It was agreed to continue examining this item at a forthcoming meeting.

The Council also instructed the Special Committee on Agriculture to set to examining the Commission proposal on the granting of a conversion premium in the wine sector.

11.XI.75

CEREALS AND RICE

The Council briefly discussed the Regulations amending the basic Regulations on the common organization of the markets in cereals and rice.

The purpose of these Regulations is to re-introduce the possibility of granting production refunds for maize groats and meal and for rice broken intended for the brewing industry.

In view of the fact that the European Parliament has not yet delivered its Opinion on these two Regulations, the Council agreed to continue its examination of this item at a forthcoming meeting.

MILK PRODUCTS

In view of the available Community supplies of butter, the Council agreed to the Regulation prohibiting the use of inward processing arrangements for certain milk products (butter and butteroil). This Regulation makes provision for suspending inward processing arrangements until 31 March 1977, from a date to be decided by the Management Committee procedure.

After certain technical aspects have been finalized, the Council will formally adopt the Regulation at its next meeting.

o

o

o

The Council took formal note of a Commission communication concerning special arrangements for New Zealand butter after 1977, which the Commission forwarded pursuant to Protocol 18 of the Act of Accession. After a brief exchange of views, the Council agreed to take a decision on this subject at a later meeting.

o

o

o

The Council signified its agreement to the proposal submitted by the Commission on 10 November amending the Regulation regarding the CIF price to be respected upon importation of New Zealand butter and cheese into the United Kingdom.

The prices to be respected, from 1 January 1976, will be:

for butter	107.16 UA/100 kg
for cheese	92.52 UA/100 kg.

STOCKTAKING OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

The Council once again examined in detail the various problems with regard to the stocktaking of the common agricultural policy.

The general opinion of the Council was that this stock-taking should be regarded as positive; agricultural policy is currently the most advanced of the Community policies and has shown the best results as regards the development of production and of trade, the protection of farmers' incomes, security of supplies and stability of prices.

Nonetheless, it is inevitable that such a large-scale undertaking should give rise to difficulties. The Council acknowledged that it was necessary to make certain improvements, particularly in order to achieve a better market balance, to further structural policy, to control expenditure and to attain better balanced treatment of the various products and various regions of the Community.

The Council formulated a number of thoughts with regard to future policy and agreed the text of a document reflecting the points on which views converged, which will be included in the documentation for the Heads of State or of Government for the next meeting of the European Council.

The specific measures resulting from the desire to improve the common agricultural policy, which was unanimously expressed within the Council, may obviously not be improvised and will be taken only after careful consideration.

The Council consequently intends to continue its discussions on the matter with the aim of reaching at its forthcoming meetings a number of decisions which will give substance to these general guidelines.



MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations:

- on the tariff treatment applicable in the Community as originally constituted to certain products imported from the new Member States
- on the temporary suspension of the autonomous Common Customs Tariff duty for mechanically propelled aircraft of an unladen weight exceeding 15,000 kg falling within subheading No ex 88.02 B II(c).

It also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation fixing the monthly increases in the market target price, the intervention price and the threshold price for olive oil for the 1975/76 marketing year.

Finally, the Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision approving the conclusion by the Commission of the Agreement for co-operation in the field of controlled thermo-nuclear fusion and plasma physics between the European Atomic Energy Community and Sweden and also the corresponding exchange of letters.

o

o

o

At the proposal of the Netherlands Government, the Council appointed Mr A.H. KOELINK, of the Ministerie van Onderwijs en Wetenschappen, alternate member of the Advisory Committee on Vocational Training to replace Mr WOUSTEN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 30 January 1976.

o

o

o

At the proposal of the French Government, the Council appointed Mr Yvan CHARPANTIE, President of the Confédération Générale des Cadres, member of the Economic and Social Committee to replace Mr MALTERRE, who has died, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 16 September 1978.

o

o

o

TEXTILE AGREEMENTS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations

- concluding the Agreement between the European Economic Community and the Republic of India on trade in textile products;
  - concluding the Agreement between the European Economic Community and the Islamic Republic of Pakistan on trade in textile products;
- and laying down provisions for their application.

These Agreements are the first to have been negotiated and concluded by the Community on the basis of Article 4 of the Geneva Multilateral Arrangement (multifibres arrangement), drawn up within GATT, which entered into force on 1 January 1974 for a period of 4 years and to which the Community acceded in March 1974.

These Agreements contribute towards the attainment of the principle objective of the abovementioned Arrangement which is to bring about expansion in trade and the gradual removal of barriers to trade in textile products while providing for orderly and equitable development and avoiding the dangers of market disorganization.

---

1

Bruxelles, le 11 novembre 1975.  
VDP/je

Remis au télex à : 9h<sup>30</sup>

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 328 (suite 2) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

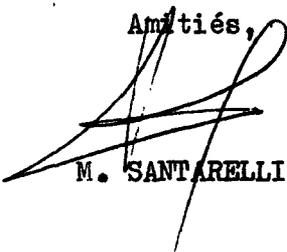
433

CONSEIL AGRICOLE

Les optimistes n'ont pas eu raison : le Conseil n'a pas pu terminer ses travaux hier soir. En fait, aucun progrès n'est à signaler en ce qui concerne le document à soumettre au Conseil Européen du début décembre. Pendant toute l'après-midi, les ministres se sont réunis en session très restreinte sans pouvoir se mettre d'accord sur le projet, toujours confidentiel, qui leur était soumis par les Directeurs Généraux. Quelques délégations, notamment l'Allemagne et la France, semblent souhaiter que le projet d'une dizaine de pages soit raccourci et plus musclé. Il y a eu une interruption de séance vers 18 heures pour permettre aux Directeurs Généraux de revoir leur texte, travail qu'ils ont terminé vers 20 heures. Le texte n'étant cependant pas disponible dans toutes les langues, les discussions ont été reportées à 9 heures ce matin.

(à suivre)

Amitiés,

  
M. SANTARELLI

PS : Attention DIS : Le projet confidentiel des Directeurs Généraux contient en effet, comme nous l'avions prévu dans la note BIO "Préparation du Conseil Agricole", trois parties. Elles confirment, en résumé, que le Bilan général de la PAC est très positif, que bon nombre des problèmes sont dus aux carences dans d'autres secteurs et que de nouvelles mesures sont nécessaires pour faire face au déséquilibre structurel dans certains secteurs (lait, vin, etc.). C'est sans doute sur la dernière partie que les divergences se manifestent. Le projet ne spécifie aucune des nouvelles mesures et il va de soi qu'un texte plus "musclé", évoquant par exemple la coresponsabilité des producteurs laitiers, la nécessité d'abolir les montants compensatoires, etc., posera des difficultés tantôt à une délégation, tantôt à l'autre. Fin DIS.



Bruxelles, le 11 novembre 1975.  
VDP/je

Remis au télex à :

"PRIORITE P-1"

433

Note BIO (75) 328 (suite 3) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

A l'heure du déjeuner, les ministres n'avaient pas encore réussi à se mettre d'accord sur le texte à élaborer à l'intention du Conseil Européen. Au début de la réunion, vers 9.30 heures, les ministres ont trouvé sur la table trois projets : une proposition révisée des Directeurs Généraux, une proposition allemande et une proposition italienne. La dernière, la plus courte, n'a pas été étudiée sérieusement. Quant au texte des Directeurs Généraux, pratiquement toutes les délégations ont trouvé une série de modifications à y apporter tandis que le texte allemand était adopté sans discussions par six délégations. Les délégations française (1) et belge, qui ont demandé un délai supplémentaire de réflexion, l'ont adopté en tant que base de discussions et seule la délégation italienne s'y est opposée. A ce stade, la délégation irlandaise, soutenue par quelques autres délégations, a proposé que la Commission élabore un texte final sur la base du projet allemand. La présidence italienne a cependant demandé aux Directeurs Généraux de s'inspirer de leur propre document et de celui de la délégation allemande pour établir un projet final qui pourrait être adopté par le Conseil cet après-midi ou ce soir.

Le point caractéristique du document allemand est qu'il ne fait pas seulement une série de constatations sur les aspects positifs et négatifs de la politique agricole commune mais qu'il expose en même temps les divergences de vues qui se sont manifestées lors des discussions sur les différents points. En ce qui concerne par exemple le secteur laitier, le texte constate que certaines délégations demandent l'introduction de la coresponsabilité tandis que d'autres se prononcent seulement pour une promotion des ventes et une meilleure gestion des marchés pour résoudre les problèmes. Il fait également état d'une divergence de vues au sujet du déséquilibre entre les garanties dont bénéficient les différents produits (déséquilibre Nord/Sud) ainsi que sur la question de savoir si les directives "Améliorations structurelles" devraient être révisées ou complétées.

PRODUITS LAITIERS

Le point "Nouvelle-Zélande" a été traité en séance restreinte. Il semble qu'on s'achemine vers un accord sur l'augmentation de 18 % des prix néo-zélandais telle que proposée par la Commission (voir note BIO (75) 326 du 6.11.75). Il reste cependant une réserve danoise et ce point devra être repris cet après-midi. D'autre part, les ministres se sont mis d'accord sur l'exclusion du régime de perfectionnement actif pour le beurre jusqu'au 31.3.1977. Une mesure analogue a déjà été prise pour le lait écrémé en poudre (Conseil du 22.7.1975). La Commission avait fait cette proposition dans un ensemble de mesures d'urgence présenté au Conseil au mois de juillet (voir P-40 juillet 1975). Le but de la suspension du perfectionnement actif est d'éviter que la matière première laitière soit importée en provenance de pays tiers, transformée dans la Communauté en poudre de lait, butteroil, etc., pour, ensuite, être réexportée vers le marché mondial, perturbant ainsi, en quelque sorte, l'écoulement de la production excédentaire de la Communauté.

(à suivre)

Amitiés,

M. STAMPARELLI

(1) représentée uniquement par des fonctionnaires, M. Bonnet et M. Deniau étant rentrés à Paris pour assister aux cérémonies du 11 novembre.



Bruxelles, le 11 novembre 1975.  
VDP/je

Remis au télex à : 17h 30

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 328 (suite 4) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

---

CONSEIL AGRICOLE

En attendant le projet final du document sur le Bilan de la Politique Agricole Commune, le Conseil a liquidé le reste de son ordre du jour.

- 1° Le Conseil a adopté l'augmentation de 18 % des prix du beurre néo-zélandais. La délégation danoise a levé sa réserve; la décision doit toutefois encore être confirmée par procédure écrite.
- 2° Le Conseil a fixé aux 15 et 16 décembre prochains la date de sa prochaine réunion normale. La réunion prévue pour les 1er et 2 décembre a été annulée en raison de la tenue, ces jours là, de la réunion du Conseil Européen à Rome. L'éventualité d'une réunion conjointe entre ministres de l'Agriculture et ministres des Affaires Etrangères aux environs du 25 novembre subsiste mais elle n'est toujours pas confirmée.
- 3° Le marché des pommes : M. Lardinois a déclaré que la Commission a eu des contacts d'information avec quatre pays exportateurs de pommes dans l'hémisphère sud : l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Argentine et l'Uruguay. La Commission a informé ces pays des développements du marché, de la récolte, du niveau des prix et des quantités retirées dans la Communauté. Elle leur a demandé de fournir toute information disponible sur les prévisions de récoltes et d'évolution de leurs marchés respectifs. La Commission a également demandé, afin d'éviter une crise grave pour les producteurs communautaires, de ménager au maximum notre marché. En attendant les informations demandées, la Commission n'a pas poussé plus loin ses démarches mais elle se réserve de revenir, si nécessaire, sur cette affaire. (Il faut donc souligner que la Commission n'a pas demandé que ces pays exportateurs pratiquent une autolimitation).

(à suivre)

Amitiés,

B. OLIVI





Bruxelles, le 11 novembre 1975  
VDP/be

PRIORITE P 1

Note BIO(75) 328 (suite 5 et fin) aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

---

Conseil Agricole

Vers 19.00 heures, le Conseil a finalement pu adopter un texte concernant le bilan de la politique agricole commune destiné au Conseil Européen des 1 et 2 décembre à Rome. Le texte adopté s'inspire principalement du document allemand, ce qui veut dire qu'il ne se limite pas aux constatations générales mais qu'il fait état également des divergences qui subsistent. Si le texte a été adopté par toutes les délégations, il faut néanmoins souligner que les délégations belge et italienne ont pris une certaine distance. La délégation italienne a même déclaré que l'adoption du texte ne préjuge en rien son attitude et ses commentaires lors du Conseil Européen. Le ministre belge n'est pas allé aussi loin, mais il n'a pas caché que, à son avis, le document étale de manière "exagérée" les divergences de vues. M. Lardinois a déclaré à titre personnel que le texte est moins précis que le bilan de la Commission. Il s'est cependant félicité du fait que les travaux du Conseil se sont entièrement déroulés sur la base du bilan de la Commission. Il a souligné que la Commission n'a pas à s'associer au texte du Conseil. "Son opinion est connue, mais elle la soulignera de nouveau devant le Conseil Européen". En outre, la Commission continuera à travailler sur la base de son bilan, notamment en faisant ses propositions de prix pour la prochaine campagne, a conclu M. Lardinois.

Quant au texte adopté par le Conseil, il n'est certainement pas devenu plus court que le premier projet des directeurs généraux. En tout il compte neuf pages contenant sept chapitres et une annexe. Le texte complet vous a été transmis par courrier, mais nous devons souligner qu'il doit encore subir une toilette linguistique et ne peut, par conséquent, pas être considéré comme texte définitif.

Dans son introduction, le document du Conseil souligne les points positifs de la politique agricole commune (augmentation des revenus agricoles et de la productivité, stabilisation des prix et des approvisionnements, accroissement des échanges). Il est vrai que des problèmes se sont posés, mais beaucoup d'entre eux sont dus à la stagnation du processus d'intégration européenne.

Quant à l'équilibre des marchés, le Conseil souligne la nécessité de protéger les agriculteurs européens contre les conséquences défavorables qui peuvent découler pour eux de la politique d'ouverture vers l'extérieur (préférences accordées aux pays tiers, etc.). D'autre part, le Conseil insiste sur la nécessité, pour la Communauté, d'exporter vers le marché mondial. En ce qui concerne les aspects internes de l'équilibre des marchés, le Conseil déclare qu'une politique de stockage, de consommation, d'exportation, d'aide alimentaire, ainsi que "la participation des producteurs aux risques des marchés" et une action sur le potentiel de production pourraient être des compléments à la politique de prix.

L'influence allemande est particulièrement claire dans le paragraphe qui traite des perturbations créées par les fluctuations monétaires et les montants compensatoires monétaires. Très prudemment, le Conseil déclare que ces montants "peuvent être éliminés grâce à des solutions pragmatiques".

Le Conseil confirme que l'octroi d'aides directes peut, dans certains cas bien définis, constituer un instrument complémentaire à la politique des prix. En même temps, il souligne les limites de cet instrument en rappelant que des aides directes peuvent freiner l'amélioration structurelle, que leur application générale serait beaucoup trop chère et que le financement national d'une partie de ces aides risque de provoquer des distorsions ( tous les Etats membres seraient en mesure de verser les mêmes aides). En ce qui concerne les aides nationales, les articles 92 à 94 du Traité devraient, selon le Conseil, être appliqués avec plus de rigueur.

Le Conseil est d'avis que le coût de la politique agricole est normal ce qui n'enlève pas la nécessité de la mettre en oeuvre de la manière la plus efficace et la moins coûteuse. Le plafond financier est rejeté comme incompatible avec les organisations des marchés, mais en même temps le Conseil déclare qu'il "étudiera et adoptera les procédures nécessaires pour mieux assurer les liens indispensables entre la politique agricole et la politique budgétaire".

La constatation des divergences concerne

- la politique des structures: celle-ci est importante, mais certaines délégations estiment qu'il faut la revoir et la compléter par de nouvelles mesures et prévoir une contribution financière communautaire plus importante. D'autres délégations estiment qu'il faut tout d'abord attendre les résultats de l'application (lente!) des directives structurelles;
- la différence de traitement entre les différents produits. Ce point traite apparemment des aides directes dans certains secteurs/et par là, en même temps, du déséquilibre nord-sud. Certaines délégations estiment que les différences sont justifiées et qu'il faut une meilleure application des instruments existants tandis que d'autres soulignent les difficultés en disant qu'il "convient dès lors d'aménager les mécanismes des organisations de marchés en vue d'assurer le même degré de soutien aux différents produits";
- la nécessité de rééquilibrer le marché du lait. Pour certaines délégations il suffit d'améliorer la gestion du marché et de favoriser l'écoulement, pour d'autres, par contre, il faut penser à une politique de prix plus stricte et, éventuellement, à la coresponsabilité des producteurs et à une réduction des capacités de production.

(p.ex blé dur, huile d'olive, etc)

Amitiés,

B. OLIVIER